

LE 6 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **lundi 6 juillet 2020, à 20 h** par voie d'audio et vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les conseillers et conseillères: Donald Manconi (audioconférence), Clark Shaw (audioconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière, Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2020-07-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

CONSIDÉRANT l'ajout du sujets « Aide financière : Ensemencement du Lac Hughes » au point varia à l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2020-07-133 AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'AUTORISER la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

D'AUTORISER l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

ADOPTÉE

2020-07-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2020-07-135 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw
APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2020 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions par écrit directement à la municipalité ou de communiquer avec lui par téléphone.

The Mayor invites the public to send in their questions in writing directly to the Municipality or communicate with him by phone.

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ASSOCIATIONS DE RÉSIDENTS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES

Avis de motion est donné par le conseiller Anselmo Marandola qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ASSOCIATIONS DE RÉSIDENTS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES** ;

Le conseiller Anselmo Marandola dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 239 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ASSOCIATIONS DE RÉSIDENTS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public, via le site internet de la Municipalité ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement aux membres du conseil et du personnel présents.

2020-07-136

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238 CONCERNANT LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire moderniser son règlement concernant les animaux afin d'assurer la concordance de ce dernier avec la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le règlement de sécurité publique RM 410-2019 concernant la garde de chiens ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été préalablement donnés par la conseillère Anik Korosec à la séance ordinaire du Conseil du 1er juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public par sa diffusion sur le site internet de la Municipalité dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire fait la présentation du règlement aux membres du conseil et du personnel présent.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy
APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le règlement 238 concernant les animaux soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-07-137

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE ET À CONSERVER – 2^e LISTE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la pérennité de certains de ses documents et que d'autres peuvent être détruits après les délais précisés et acceptés par les Archives Nationales du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la destruction et à l'archivage de certains documents ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a présenté la liste des documents à détruire et à conserver aux membres du conseil de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec
APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER la liste des documents à détruire et à conserver datée du 19 juin 2020 ;

D'AUTORISER la destruction des dossiers à détruire identifier sur cette liste.

ADOPTÉE

2020-07-138

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 127 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt 191 et pour le montant de 127 000 \$, la Municipalité du Canton de Gore souhaite emprunter par billets pour un montant total de 127 000 \$ qui sera réalisé le 14 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 191 en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 191, la Municipalité du Canton de Gore souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juillet 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant	Commentaires
2021	11 600 \$	
2022	11 900 \$	
2023	12 100 \$	
2024	12 300 \$	
2025	12 500 \$	(à payer en 2025)
2025	66 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 191 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2020-07-139

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ET DU FINANCEMENT D'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 127 000 \$, CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juillet 2020, au montant de 127 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de *la Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

11 600 \$	1,78000 %	2021
11 900 \$	1,78000 %	2022
12 100 \$	1,78000 %	2023
12 300 \$	1,78000 %	2024
79 100 \$	1,78000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,78000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 600 \$	1,10000 %	2021
11 900 \$	1,20000 %	2022
12 100 \$	1,30000 %	2023
12 300 \$	1,50000 %	2024
79 100 \$	1,65000 %	2025

Prix : 98,17400

Coût réel : 2,04910 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL est la plus avantageuse.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL pour son emprunt par billets en date du 14 juillet 2020 au montant de 127 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 191. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2020-07-140

ACCEPTATION DU FINANCEMENT D'EMPRUNT PAR LA FCM AU MONTANT DE 79 604.11 \$, CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 192

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a demandé la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) de financer le règlement d'emprunt 192 au montant de 79 604.11 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'autorisation du Ministère des Finances du Québec pour procéder au financement du règlement d'emprunt 192 par la FCM ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sera financé selon le tableau d'amortissement suivant ;

Date	Paiement	Taux	Principal	Intérêts	Solde
2020-07-14	- \$	2.25 %	- \$	- \$	79 604.11 \$
2021-01-14	4 870.77 \$	2.25 %	3 980.21 \$	890.56 \$	75 623.90 \$
2021-07-14	4 826.25 \$	2.25 %	3 980.21 \$	846.04 \$	71 643.69 \$
2022-01-14	4 781.72 \$	2.25 %	3 980.21 \$	801.51 \$	67 663.48 \$
2022-07-14	4 737.19 \$	2.25 %	3 980.21 \$	756.98 \$	63 683.27 \$
2023-01-14	4 692.66 \$	2.25 %	3 980.21 \$	712.45 \$	59 703.06 \$
2023-07-14	4 648.13 \$	2.25 %	3 980.21 \$	667.92 \$	55 722.85 \$
2024-01-14	4 603.60 \$	2.25 %	3 980.21 \$	623.39 \$	51 742.64 \$
2024-07-14	4 559.08 \$	2.25 %	3 980.21 \$	578.87 \$	47 762.43 \$
2025-01-14	4 514.55 \$	2.25 %	3 980.21 \$	534.34 \$	43 782.22 \$
2025-07-14	4 470.02 \$	2.25 %	3 980.21 \$	489.81 \$	39 802.01 \$
2026-01-14	4 425.49 \$	2.25 %	3 980.21 \$	445.28 \$	35 821.80 \$
2026-07-14	4 380.96 \$	2.25 %	3 980.21 \$	400.75 \$	31 841.59 \$
2027-01-14	4 336.44 \$	2.25 %	3 980.21 \$	356.23 \$	27 861.38 \$
2027-07-14	4 291.91 \$	2.25 %	3 980.21 \$	311.70 \$	23 881.17 \$
2028-01-14	4 247.38 \$	2.25 %	3 980.21 \$	267.17 \$	19 900.96 \$
2028-07-14	4 202.85 \$	2.25 %	3 980.21 \$	222.64 \$	15 920.75 \$
2029-01-14	4 158.32 \$	2.25 %	3 980.21 \$	178.11 \$	11 940.54 \$
2029-07-14	4 113.79 \$	2.25 %	3 980.21 \$	133.58 \$	7 960.33 \$
2030-01-14	4 069.27 \$	2.25 %	3 980.21 \$	89.06 \$	3 980.12 \$
2030-07-14	4 024.65 \$	2.25 %	3 980.12 \$	44.53 \$	(0.00) \$

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore accepte le financement offert par la Fédération Canadienne des Municipalités pour son règlement d'emprunt numéro 192 au montant de 79 604.11 \$, et ce, selon le tableau d'amortissement reproduit à l'alinéa 3 de la présente résolution, daté du 14 juillet 2020 ;

QUE le capital et les intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents nécessaires à ce financement.

ADOPTÉE

2020-07-141

AUTORISATION D'OUVRIRE LE BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE CERTAINES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AU PUBLIC

CONSIDÉRANT le déconfinement graduel annoncé par le gouvernement du Québec qui inclut les des mesures de précaution à mettre en place afin d'assurer la protection de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ouvrir les infrastructures fermées au public dans le respect des mesures socio sanitaires annoncées.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

QUE les infrastructures suivantes sont ouvertes au public à partir du 7 juillet 2020 ;

- L'hôtel de ville de la Municipalité du Canton de Gore, située au 9, chemin Cambria
- Le bâtiment de type dôme de l'écocentre les Bons Voisins

QUE le nombre de personnes admis à l'intérieur des infrastructures mentionnées est limité afin de se concorder avec les directives du gouvernement en ce qui concerne les mesures socio sanitaire en vigueur jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE

2020-07-142

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-03 : CONCERNANT LE LOT 5 081 514

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 081 514 afin de demander la possibilité de construire une résidence unifamiliale à 15 mètres d'un cours d'eau au lieu de 20 mètres afin de préserver la bande riveraine de 20 mètres du Lac des Oiseaux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 11 juin 2020, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-03.

ADOPTÉE

2020-07-143

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-04 : CONCERNANT UNE SECONDE ENTRÉE AU 29, CHEMIN SHREWSBURY

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'aménagement d'une seconde entrée au 29, chemin Shrewsbury ce qui n'est pas permis en vertu du règlement de zonage R-214 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 11 juin 2020, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit refusée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2020-04.

ADOPTÉE

2020-07-144

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-05 : CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU 1, CHEMIN DENSA

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la construction d'un agrandissement dont une partie de la structure est à 3 mètres de la ligne de lot latéral au lieu de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 18 juin 2020, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-05.

ADOPTÉE

2020-07-145

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-06 : CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE PISCINE AU 3, RUE DU LAC BIRD

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'installation d'une piscine en cour avant, non visible de la rue.

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 18 juin 2020, conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la parole habituellement donnée aux personnes présentes à l'assemblée a été remplacée par la consultation écrite ci-haut mentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucun commentaire écrit concernant cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2020-06.

ADOPTÉE

2020-07-146

CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : ENTREPRISE G.S.L.L. INC. DEMANDE – 2020-1015

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision de lots afin de créer un lot résiduel et un lot constructible. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 10567, minute 19502, en date du 2 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour créer le lot constructible, soit le lot 6 378 012, sur lequel la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur.

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 613.23 mètres carrés ou une contribution de 123.10 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ACCEPTER une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 123.10 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2020-1015 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc. concernant la création du lot constructible 6 378 012 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2020-07-147

CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : ENTREPRISE G.S.L.L. INC. DEMANDE – 2020-1016

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision de lots afin de créer un lot résiduel et un lot constructible. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 10567, minute 19504, en date du 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour créer le lot constructible, soit le lot 6 378 121, sur lequel la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur.

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 693.69 mètres carrés ou une contribution de 140 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ACCEPTER une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 140 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2020-1016 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc. concernant la création du lot constructible 6 378 121 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2020-07-148

TRANSFERT DE TITRE DES PROPRIÉTÉS DU LOT 5 318 189 EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte un don du lot 5 318 189 offert gratuitement par monsieur Jean-Guy Gravel ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est adjacent aux terrains appartenant à la Municipalité dans le parc municipal et peut servir à des projets communautaires dans le futur.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Guy Gravel paie les taxes dues sur le matricule concerné ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paie les honoraires du notaire pour l'acte de vente, sa publication au Registre foncier.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Jean-Guy Gravel concernant le don de terrain identifié par le numéro de lots 5 318 189 ;

D'ÉMETTRE un reçu de charité au montant de 22 000 \$ pour le lot 5 318 189 ;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière à signer tous les documents pertinents pour le transfert de titre des propriétés.

ADOPTÉE

2020-07-149

DÉSIGNATION DE PATROUILLE CANINE ALEXANDRE ROY À TITRE DE CONTRÔLEUR POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-238 concernant le contrat entre la Municipalité du Canton de Gore et la Patrouille Canin Alexandre Roy ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est en vigueur depuis le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un contrôleur pour appliquer les règlements concernant les animaux sur le territoire de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉSIGNER la Patrouille Canine Alexandre Roy à titre de « contrôleur » en vertu du règlement 238 sur les animaux et le nomme responsable de l'application de tout autre règlement concernant les animaux applicables sur le territoire de la municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

2020-07-150

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CORRECTION DU PROFIL DU CHEMIN BRAEMAR EN FACE DU 129 ET DU 131

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres autorisé par la résolution 2020-03-39 a été diffusé sur le SEAO ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Prix global (taxes incluses)
David Riddell Excavation Transport 9129 - 6558 Québec Inc.	132 748,98 \$
EXCAVATION D.M.O. (2017) INC.	141 304,28 \$
A Desormeaux Excavation 9267-7368 Qc Inc.	186 176,30 \$
Cusson-Morin Construction inc.	193 210,79 \$
Pavages Multipro	203 053,67 \$
Construction T.R.B. INC	221 890,25 \$
LEGD Inc.	227 086,55 \$
Bernard Paysagiste Inc	294 739,56 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur général adjoint.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de correction au profil du chemin Braemar, entre les numéros civiques 129 et 131 à « David Riddell Excavation Transport inc. » pour la somme de 132 748.98 \$ taxes incluses.

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

ADOPTÉE

2020-07-151

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE GAINAGE POUR LE PONCEAU DU CHEMIN STEPHENSON À L'ENTRÉE DU LAC ROBERT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour le projet de gainage auprès de 3 entrepreneurs comme autorisé par la résolution 2020-06-114 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Prix global (taxes incluses)
CGI Environment Inc.	52 026.19 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission faite par le directeur général adjoint et le dépôt de sa recommandation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de gainage pour le ponceau du chemin Stephenson à l'entrée du Lac Robert à « CGI Environnement Inc. » pour la somme de 52 026.19 \$ taxes incluses.

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

ADOPTÉE

2020-07-152

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS SUR LE CHEMIN DU LAC GRACE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le nettoyage des fossés le long du chemin du Lac Grace;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent du nettoyage et de l'enrochement au besoin des fossés ainsi que le remplacement de trois ponceaux charretières ;

CONSIDÉRANT la demande de prix qui a été faites par le directeur général adjoint et le dépôt de sa recommandation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de nettoyage des fossés du chemin du Lac Grace à Excavation Mario Pagé Inc. pour un montant maximal de 22 000 \$ taxes en sus ;

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

ADOPTÉE

2020-07-153

AUTORISATION DE PAYER LES COÛTS ADDITIONNELS - RALLONGEMENT DU PONCEAU DOUBLE DU CHEMIN DU LAC CHEVREUIL

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet pour le rallongement du ponceau double du chemin du Lac Chevreuil ont surpassé l'estimation préliminaire ;

CONSIDÉRANT QUE le rallongement du ponceau double est nécessaire pour assurer la stabilité du chemin et éviter des dommages indus à l'infrastructure au court et au long terme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement des coûts non prévu pour une somme de 17 367.86 \$ taxes incluses pour le rallongement du ponceau double du chemin du Lac Chevreuil.

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

ADOPTÉE

2020-07-154

OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE COUR À BOIS POUR LE JEU MODULAIRE AU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajouter au jeu modulaire installé en début d'été au parc Municipal situé au 45 chemin Cambria ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir des jeux modulaires qui mettent en valeur l'aspect naturel du territoire tout en donnant un défi aux jeunes résidents qui fréquentent le parc ;

CONSIDÉRANT la qualité et l'appréciation du jeu modulaire installé par l'entreprise Cour à Bois ;

CONSIDÉRANT le prix du jeu modulaire et la recommandation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour le jeu modulaire à l'entreprise Cour à Bois pour une somme de 21 437 \$, taxes incluses.

D'IMPUTER les frais relativement à ce projet au poste budgétaire 03-310-12-000 intitulé « Affectation – aménagement patinoire parc ».

ADOPTÉE

2020-07-155

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – MADAME MAY LANDRY INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-10-251, la municipalité a procédé à l'embauche de madame May Landry à titre d'inspectrice en environnement et développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE madame Landry a débuté le 4 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Landry a atteint les objectifs fixés à son embauche.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE METTRE FIN à la période de probation de madame May Landry à compter du 7 juillet 2019.

ADOPTÉE.

2020-07-156

AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉE À LA RÉCEPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire afficher un poste de préposée à la réception ;

CONSIDÉRANT QUE le poste est un poste d'un an à temps complet.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFICHER le poste de préposé à la réception selon les procédures établies par la municipalité.

ADOPTÉE

2020-07-157

DISTRIBUTION DES PRIX POUR LE CONCOURS D'ÉCRITURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à lancer un concours d'écriture au mois d'avril dernier invitant les résidents de tous les âges à déposer une histoire en forme de bande dessinée, de conte, d'histoire courte ou de poème ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la distribution des fonds suivants aux récipiendaires des prix selon les catégories suivantes :

CATÉGORIES (ÂGE AU 30 MAI 2020)	RÉCIPIENDAIRES	PRIX
6 à 8 ans	Margot Jacques (6) Loik Laurin (8)	1 ^{ère} place : 100 \$ 2 ^{ème} place : 75 \$
9 à 12 ans	Félix Ouellet (9) Jason Momesso (9)	1 ^{ère} place : 100 \$ 2 ^{ème} place : 75 \$
13 à 15 ans	Bastien Lavoie	1 ^{ère} place : 100 \$
16 à 17 ans	Aucun participant	--
Histoire (18 et plus)	Kellyane Blain Annabel Carigan Rick Moffatt	1 ^{ère} place : 100 \$ 2 ^{ème} place : 75 \$ 3 ^{ème} place : 50 \$
Poem	William Guignier Émilie Lavigne Raymond Pominville	1 ^{ère} place : 100 \$ 2 ^{ème} place : 75 \$ 3 ^{ème} place : 50 \$

DE REMERCIER tous les participants d'avoir déposé leur histoire.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JUIN 2020

Durant le mois, nous avons délivré 67 permis comme suit :

- 14 permis de renouvellement de nouvelle construction ;
- 5 permis d'installation septique ;
- 14 permis de lotissement ;
- 34 certificats d'autorisation (dont 14 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JUIN 2020

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2020.

2020-07-158

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 6 juillet 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois de juin 2020 et les factures à payer du mois de juillet 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois de juin 2020 et les comptes à payer totalisant 549 588.08 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le rapport daté du 6 juillet 2020 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-07-159

AIDE FINANCIÈRE : ENSEMENCEMENT DU LAC HUGHES

FINANCIAL ASSISTANCE: FISH STOCKING OF LAKE HUGHES

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac Hughes a soumis à la Municipalité du Canton de Gore une demande d'aide financière pour l'ensemencement du lac Hughes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a prévu à son budget annuel une aide financière pour les associations de lac.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore verse une somme de 1 000 \$ à l'Association du Lac Hughes pour ensemencement du lac.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les gens d'envoyer leurs questions directement à la municipalité.

2020-07-160

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 37.

ADOPTÉE.